

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	31/03/2023
Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Séance du mercredi 05 avril 2023 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Géraldine DUTREY donne procuration à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Alexandre DENEITS, Radouane KHABBAL à Jacques FAUBEC, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2023-017

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Vote du budget principal 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2313-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

VU les documents budgétaires présentés au conseil municipal ;

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires du budget principal 2023 sont présentés en équilibre, tant en recettes qu'en dépenses et tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder au vote du budget Primitif 2023 du budget principal ;
- ADOPTE le budget 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 513 199.00	2 513 199.00
Section d'investissement	964 084.69	964 084.69
TOTAL	3 477 283.69	3 477 283.69

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

Pavie, le 06 avril 2023
L'adjointe aux finances,

Claudine CARAYOL

